

### Titre de l'action :

Formation préparatoire au Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques (CIPP) « **Opérateur** »

### Objectifs visés :

- Réaliser en sécurité les applications de traitements phytosanitaires.

### Modes de validation :

- Formation certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et d'un bordereau de score.

### La durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h).

**La voie et niveau de formation :** formation continue, sans niveau spécifique.

**Les modalités d'alternance, le cas échéant :** sans objet.

### Les modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel.

**Les contenus principaux de la formation :** Voir au verso.

### Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table,
- Evaluation formative (orale ou écrite) de chaque module sur la base des questions certifiantes,
- Evaluation certifiante par test de validation des connaissances en fin de formation.

### Le public ciblé :

- Salariés d'entreprises, agents de collectivités en charge de l'achat et de l'application de traitements phytosanitaires.

**Les prérequis :** Aucun.

### Les conditions d'inscription :

- Envoi au plus tard 20 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété.

**Tarif :** frais pédagogiques 280 € net de taxe.

### L'information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur,
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

**Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :** être majeur.

### Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session.

### Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr).
- Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://campusterresdelalube.fr/>).

### Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation.

### La personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS tel 03 25 41 64 00 coordonnateur - cfppa.st-pouange@educagri.fr

**Taux de satisfaction :** 98 %

RS 5653 – certificateur Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Date début certification 01/01/2022

### Les contenus principaux de la formation :

Séquences	Contenus	Méthodes pédagogiques
Réglementation et sécurité environnementale (3 h)	<p>Cadre réglementaire : lois Grenelle 1 et 2 et plan Ecophyto.            Définition des produits phytopharmaceutiques.            Autorisation de mise sur le marché.            Réglementation du transport et du stockage.            Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur et vis-à-vis des tiers.            Réglementation spécifique à l'activité du secteur.            Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.            Impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité</p> <p>Connaissance des dangers des produits</p> <p>Situations d'exposition aux dangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Types de pollution : diffuse ou ponctuelle ;</li> <li>– Devenir des produits dans l'environnement après le traitement ;</li> <li>– Situations de contamination avant, pendant et après le traitement</li> <li>– Facteurs aggravant les contaminations</li> <li>– Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention.</li> </ul> <p>Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage...).</p> <p>Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports, du stockage, des manipulations, épandages et du traitement des résidus.            Transport des produits sur le chantier.</p>	<p>Présentation en salle            Echanges entre les participants            Analyse de pratiques (observations sur la qualité de l'eau).</p>
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (7 h)	<p>Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.            Dangerosité des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Dangers du produit ; voies de pénétration</li> <li>– Intoxication aiguë et intoxication chronique</li> <li>– Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination.</li> </ul> <p>Situations d'exposition aux dangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Situations d'exposition : avant, pendant et après l'application ; contact direct ou indirect</li> <li>– Facteurs favorisants et aggravant la pénétration ;</li> </ul> <p>Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.            Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.            Principales mesures de prévention.            Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte...            Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.            Principales consignes et réglementation            Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.            Principaux symptômes d'empoisonnement.            Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.</p>	<p>Présentation en salle et illustrations par des exemples en lien avec les situations rencontrées par les participants, et collectés auprès de la MSA locale.            Présentation d'EPI + mannequin MSA.</p>
Réduction de l'usage Méthodes alternatives (3h)	<p>Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels.            Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).</p>	<p>Présentation en salle, échanges entre les participants, analyse de pratiques et de résultats d'essais.</p>
Test de vérification des connaissances (1h)	<p>Test de vérification des connaissances de 20 questions (seuil de réussite 12 bonnes réponses) *</p>	<p>QCM informatisé</p>

\* Pour les participants n'ayant pas atteint le seuil de réussite l'accès au certificat est conditionné au suivi d'une journée complémentaire de formation de 7 h